Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Beauvais, le 07 juillet 2015

POLITIQUE DE LA VILLE

Le préfet de l'Oise signe le contrat de ville de Clermont

Emmanuel Berthier, préfet de l'Oise, a signé, le 07 juillet 2015, le contrat de ville 2015-2020 de Clermont avec Lionel Ollivier, maire de cette commune et président de la communauté de communes du Clermontois.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a instauré les contrats de ville qui se substituent aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans l'Oise, Clermont, qui compte 11 066 habitants, fait partie des 4 nouvelles communes qui viennent s'ajouter aux 8 communes historiques de la politique de la ville.
Le quartier des Sables, plus grand quartier de Clermont, dont plus de la moitié des habitants vit avec moins de 11 250 € par an, est particulièrement concerné par ce contrat de ville.
Clermont se caractérise par un environnement socio-économique fragile, un nombre important de familles monoparentales et un quartier trop enclavé sans commerce.

Par la signature de ce contrat, élaboré en partenariat avec les associations et les habitants, les collectivités s'engagent avec l'Etat sur des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Pour Clermont l'accent est mis sur :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi : accompagnement dans l'accès à l'emploi en renforçant le lien entre les acteurs de proximité, les acteurs économiques et les demandeurs d'emploi.

- La cohésion sociale : lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme ; développement de l'offre culturelle, développement des pratiques artistiques, valorisation de l'image du quartier; amélioration de l'accès aux soins et à la prévention de la santé par le développement des ateliers santé, soutien des familles face aux conduites addictives, actions de prévention et de sensibilisation ; développement de l'offre sportive ; développement de l'apprentissage à la citoyenneté, renforcement de la solidarité intergénérationnelle.

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain : développement de projets concourant à la mixité sociale et à l'amélioration de la valorisation de l'image du quartier ; mise en place de conseils citoyens ; développement de projets culturels ou sportifs ; prévention des conflits de voisinage, de la récidive des primo délinquants et prévention des conduites à risques.

Contacts : M. Cloris, sous-préfet de Senlis - 03.44.06.12.60
Contact presse : 03.44.06.11.24